

## **Règlement jeu concours**

### **Article 1 : Détails précis sur l'organisateur**

L'organisateur de ce jeu concours (« loterie publicitaire ») est le groupe Community Manager du Marathon Photo Ploemeur au lycée Notre-Dame de la Paix à Ploemeur. Le Marathon Photo Ploemeur est un challenge photographique d'une journée, organisé par l'Atelier de Création Numérique (ACN), section de l'Amicale Laïque de Ploemeur.

### **Article 2 : Participation / les dates d'opération**

Le jeu est ouvert le 21 mars 2025 et se finira le 4 avril 2025, date à laquelle aura lieu le tirage au sort.

### **Article 3 : Modalités de participation**

La participation au jeu est gratuite à toute personne et sans obligation d'achat d'aucune sorte.

Toute fraude aux dispositions énoncées ci-dessous entraîne l'invalidation du candidat.

Pour participer le candidat doit :

- S'abonner au compte Instagram
- Identifier un ami
- Aimer la publication

### **Article 4 : Modalités de désignation du gagnant**

Le gagnant sera désigné sous la forme d'un tirage au sort et se verra attribuer le lot. Le gagnant sera averti personnellement par le Marathon Photo Ploemeur, par message privé sur Instagram le jour même du tirage au sort.

Il sera également informé des modalités de la remise de son prix auxquelles il devra se conformer pour en bénéficier.

Si dans un délai de quinze jours après la fin du jeu, le gagnant reste injoignable, après l'envoi d'un e-mail et d'appels téléphoniques effectués par les responsables du jeu concours, le lot ou les lots seront annulés.

### **Article 5 : Lot à gagner**

Le lot à gagner est un livre photo d'une valeur de 40€.

Le lot gagné devra être accepté comme tel et ne pourra être ni remboursé, ni être échangé, ni faire l'objet d'une contrepartie pécuniaire.

### **Article 6 : Retrait du lot la manière de l'attribuer**

Le lot sera à récupérer à Ploemeur dans le bureau, ou jusqu'au 17 mai 2025, jour du marathon photo.

En cas d'impossibilité pour le gagnant de profiter de son lot, il ne pourra pas en faire bénéficier une autre personne de son choix, et le lot redeviendra automatiquement la propriété de l'organisation du jeu. Aucune réclamation ne pourra être acceptée.

### **Article 7 : Dépôt et consultation du règlement**

Pour tout participant qui en fait la demande, l'accès de ce dernier au présent règlement lui sera transmis par email.